

N°DEC-2023-220

DÉCISION DU MAIRE

**ORGANISATION, PAR LE CENTRE DE CRÉATION ET DE DIFFUSION MUSICALES,
D'UN SPECTACLE INTITULÉ « VOYAGE AU PAYS DES LUMIÈRES DE NOËL »,
LE 15 DÉCEMBRE 2023 À L'ESPACE LOUISE VOËLCKEL**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU le projet de contrat avec le CENTRE DE CRÉATION ET DE DIFFUSION MUSICALES – 36 C, rue Bouton Gaillard, 77000 VAUX-LE-PENIL ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « Voyage au pays des lumières de Noël », le 15 décembre 2023 à 17 heures 30, à l'espace Louise Voëlckel.

Selon les besoins, le présent spectacle pourra être donné au centre de loisirs Langevin-Wallon.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire le CENTRE DE CRÉATION ET DE DIFFUSION MUSICALES, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 700 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 9 novembre 2023.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le **14 NOV. 2023**
Et de sa publication le **14 NOV. 2023**

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services,
Nathalie BOURGEOIS
